MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/12/2022

VŒU PRIS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUR LE FINANCEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS

N° 2022 – 102

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/12/2022, s'est réuni le 15/12/2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9
M. Alexandre Bussière à Mme Laurence Amichaux
Mme Sandrine Boëte à M. Jérôme Cauët
Mme Arlette Bourdelot M. Jérôme Plateau
Mme Natacha Devriendt à Mme Catherine Delaitre
Mme Justine Giagnoni à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Laure Gibou à M. Enzo Sodano
M. Sébastien Le Ferrec à M. Patrick Mouchelin
M. Jean-Marc Payen à Mme Emmanuelle Pic
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent.e :
Mme Cécile Revoyre

Nombre de votant.e.s : 28

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance.

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-102-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr

Rapporteur : Monsieur Gilles Guillaume

CONSIDERANT que pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100 % et organiser au plus vite des assises du financement !

CONSIDERANT que la Région Île-de-France reste la plus inégalitaire de France, et que la question des transports et mobilités impacte concrètement la vie quotidienne des Franciliens ;

CONSIDERANT la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens à savoir les retards de train, de métro, de bus, les fréquences insuffisantes, la dégradation des conditions de transport,

CONSIDERANT les retards de réception des commandes des nouvelles rames sur les RER D et E, et des rames rénovées du RER B ;

CONSIDERANT que la politique des transports et des mobilités, principale compétence régionale, est grandement inefficace comme le prouvent les multiples incidents encore survenus cet été, de l'évacuation en hâte le 18 juillet de rames surchauffées dans le tunnel entre Chatelet et Gare du Nord, à l'offre de bus insuffisante notamment en grande couronne, sans oublier les nombreux tracas du quotidien rencontrés sur les lignes de métro, RER, et Transilien ;

CONSIDERANT qu'Île-de-France Mobilités, organisateur des transports franciliens, ne joue qu'imparfaitement son rôle de contrôle des opérateurs (RATP, SNCF...) comme l'a démontré la mission d'inspection sur les travaux d'EOLE (prolongement ouest du RER E) diligentée par la Région ;

CONSIDERANT la suspension unilatérale par la SNCF de l'automatisation NExTEO chargée d'augmenter la fréquence des passages de trains des RER B et D dans le tunnel entre Châtelet et Gare du nord ;

CONSIDERANT la hausse drastique du Pass Navigo à plus de 84 euros, soit près d'1/3 d'augmentation;

CONSIDERANT le « mur de financement » qui se dresse à l'horizon 2030 avec le remboursement des prêts accordés par l'État en 2020 et 2021, la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges d'exploitation futures du réseau du Grand Paris Express ;

CONSIDERANT les pistes de financement complémentaires comme la baisse de la TVA à 5,5%, la hausse du versement mobilité, la création d'une éco-contribution poids lourds, la taxation des plus-values autour des périmètres des gares du Grand Paris
Express....

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-102-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, appelle à l'unanimité :

- **AU RETABLISSEMENT** de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;

- **AU GEL** du tarif du Pass Navigo ;

- **A L'ORGANISATION** d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État...) ainsi que s'y est engagée lors du dernier Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités, la Présidente Valérie PECRESSE.

- **DIT** que ce présent vœu sera adressé à la présidente d'IDFM et au président de la CPS

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-102-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr